

ABSOLU PLUS IMMOBILIER

HONORAIRES

VENTES Locaux à usage d'habitation ou professionnel				
Jusqu'à 150 000 €	10 % TTC (minimum : 4500 € T.T.C.)			
de 150 001 € à 300 000 €	6 % TTC*	A charge acquéreur		
de 300 001 € à 1 000 000 €	5 % TTC*			
Supérieur à 1 000 001 €	4 % TTC*			
Avis de valeur	250 € TTC	A charge demandeur		

^{*}Les honoraires de la tranche supérieure ne peuvent pas être inférieur à la tranche précédente.

LOCATIONS – Locaux d'habitation nus ou meublés (Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)				
	A la charge du Locataire	A la charge du Bailleur		
Entremise et négociation		150 € TTC du montant du loyer hors charges		
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail ⁽²⁾	12 € TTC par m²	12€ TTC par m²		
État des lieux location (2)	3 € TTC par m²	3€ TTC par m²		
		Location hors gestion : un mois de loyer hors charges.		

⁽²⁾ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

TVA au taux en vigueur de 20% incluse.

GESTION				
« Équilibre » Encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, paiement au trimestre	6 % TTC du montant du loyer et charges			
« Sérénité » : encaissement et régularisation des loyers, récupération des charges, prise en charge des travaux,	7 % TTC du montant du loyer et charges			
Garantie Loyer Impayé	2,5 % TTC du montant du loyer + charges			
Renouvellement de bail loi du 6 juillet 1989	5 % TTC du loyer annuel hors charges	A charge 50% bailleur		
Renouvellement de bail commercial	450 € TTC	50 % preneur		
Rédaction de bail commercial	2 000 € TTC	A charge du preneur		

A COMPTER DU 14/10/2022